
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours directs de recrutement d'élèves à former à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), pour le compte du Ministère de la Santé, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES A POURVOIR
Adjoints des Cadres Hospitaliers	BEPC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	15
Gestionnaires des Hôpitaux et des services de santé	BAC ou tout autre diplôme reconnu équivalent	15

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un engagement à servir pendant six (06) ans en milieu rural.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Santé sise côté Est de l'Hôpital YALGADO ;
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	<ul style="list-style-type: none">- BANFORA- SINDOU
BOBO-DIOULASSO	<ul style="list-style-type: none">- BOBO-DIOULASSO- ORODARA- HOUNDE
DEDOUGOU	<ul style="list-style-type: none">- DEDOUGOU- NOUNA- TOUGAN- BOROMO- SOLENZO- TOMA
DORI	<ul style="list-style-type: none">- DORI- GOROM-GOROM- DJIBO- SEBBA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de dix (10) Elèves Administrateurs des Hôpitaux et des services de santé, à former à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), pour le compte du Ministère de la Santé, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014 et titulaires de la Maîtrise en sciences économiques ou juridiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part au concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Santé sise côté Est de l'Hôpital YALGADO ;
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours directs de recrutement d'élèves à former à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), pour le compte du Ministère de la Santé, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES A POURVOIR	
Sages-femmes d'Etat et Maïeuticiens d'Etat	BEPc ou tout autre diplôme reconnu équivalent et une attestation de niveau de la classe de terminale	300	200 Sages-femmes
			100 Maïeuticiens
Infirmiers/ères Diplômés (es) d'Etat	BEPc ou tout autre diplôme reconnu équivalent et une attestation de niveau de la classe de terminale	200	

A. **CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation et de l'attestation de niveau de la classe de terminale ;
- un engagement à servir pendant six (06) ans en milieu rural.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - Maison du Peuple ;
 - Stade du 4 août.
 - Autres centres : Hauts Commissariats conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
DORI	<ul style="list-style-type: none"> - DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de trois (03) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours directs de recrutement d'élèves à former à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), pour le compte du Ministère de la Santé, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES A POURVOIR
Technologistes Biomédicaux	BAC série D ou C ou tout autre diplôme reconnu équivalent	10
Techniciens d'Etat du Génie Sanitaire	BAC série D ou C ou tout autre diplôme reconnu équivalent	25
Préparateurs d'Etat en Pharmacie	BAC série D ou C ou tout autre diplôme reconnu équivalent	10
Manipulateurs d'Etat en Electroradiologie médicale	BAC série C, D ou F ou tout autre diplôme reconnu équivalent	10

A- **CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un engagement à servir pendant six (06) ans en milieu rural.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Santé sise côté Est de l'Hôpital YALGADO ;

- Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de trois (03) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, de concours directs de recrutement d'élèves à former à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), pour le compte du Ministère de la Santé, dans les centres de Ouagadougou,, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU CONCOURS	DIPLOME REQUIS	NOMBRE DE POSTES A POURVOIR
Agents Itinérants de santé et d'Hygiène communautaire	CEP ou tout autre diplôme reconnu équivalent	100
Garçons et Filles de Salle	CEP ou tout autre diplôme reconnu équivalent	70

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un engagement à servir pendant six (06) ans en milieu rural.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieux de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - Maison du Peuple ;
 - Stade du 04 août.
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	<ul style="list-style-type: none">- BANFORA- SINDOU
BOBO-DIOULASSO	<ul style="list-style-type: none">- BOBO-DIOULASSO- ORODARA- HOUNDE

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA
FADA N'GOURMA	- FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	- GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	- KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	- KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	- MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	- OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	- TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	- ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les lieux où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves des concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est d'un (01) an pour les garçons et filles de salles et de deux (02) ans pour les agents itinérants de santé et d'hygiène communautaire.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de six (06) Elèves Masseurs kinésithérapeutes à former à la faculté des sciences de la santé de Cotonou (Bénin), pour le compte du Ministère de la Santé, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014 et titulaires du baccalauréat série C ou D ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur les sites ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Sites de réception :
 - OUAGADOUGOU :
 - Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Santé sise côté Est de l'Hôpital YALGADO ;
 - Autres centres : Hauts Commissariats de provinces conformément au tableau ci-dessous :

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
BANFORA	- BANFORA - SINDOU
BOBO-DIOULASSO	- BOBO-DIOULASSO - ORODARA - HOUNDE
DEDOUGOU	- DEDOUGOU - NOUNA - TOUGAN - BOROMO - SOLENZO - TOMA
DORI	- DORI - GOROM-GOROM - DJIBO - SEBBA

Centre de concours	Site de réception des dossiers de candidatures
FADA N'GOURMA	<ul style="list-style-type: none"> - FADA N'GOURMA - BOGANDE - DIAPAGA - GAYERI - PAMA
GAOUA	<ul style="list-style-type: none"> - GAOUA - DIEBOUGOU - DANO - BATIE
KAYA	<ul style="list-style-type: none"> - KAYA - BOULSA - KONGOUSSI
KOUDOUGOU	<ul style="list-style-type: none"> - KOUDOUGOU - REO - SAPOUY - LEO
MANGA	<ul style="list-style-type: none"> - MANGA - PO - KOMBISSIRI
OUAHIGOUYA	<ul style="list-style-type: none"> - OUAHIGOUYA - YAKO - GOURCY - TITAO
TENKODOGO	<ul style="list-style-type: none"> - TENKODOGO - KOUPELA - OUARGAYE
ZINIARE	<ul style="list-style-type: none"> - ZINIARE - ZORGHO - BOUSSE

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans les centres dont relèvent les sites où ils ont déposé leur dossier. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les épreuves du concours consistent en un test de niveau et en un test psychotechnique à l'issue desquels les candidats sont déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de trois (03) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National